



MINISTÈRE DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La secrétaire d'État auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la Mémoire

Réf : ARM/SGA/MINARM/DMCA/SDMC/BM2C
0001D22012693

Paris, le 12 juillet 2022

*Mesdames et Messieurs
les Préfets et Hauts-commissaires*

OBIET : Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux « Justes » de France, le 17 juillet 2022.

PIECE JOINTE : Message de Madame la secrétaire d'État.

Un décret de 1993 a institué une Journée commémorative nationale « des persécutions racistes et antisémites commises par l'autorité de fait dite Gouvernement de l'État français ». La loi n° 2000-644 du 10 juillet 2000 a modifié l'étendue de cette commémoration qui est devenue « Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux "Justes" de France ».

La loi fixe cette journée au 16 juillet, date anniversaire de la rafle du Vélodrome d'Hiver à Paris, si ce jour est un dimanche, sinon elle est reportée au dimanche suivant, soit cette année le dimanche 17 juillet 2022.

Vous trouverez ci-joint le message que j'adresse au monde combattant et que vous voudrez bien lire à cette occasion. Je vous demande également de bien vouloir l'adresser aux maires de votre département.

La commémoration doit normalement se dérouler devant la plaque commémorative établie au chef-lieu du département. Cependant, s'il existe dans celui-ci un lieu de mémoire spécifique et reconnu par tous, vous pouvez y transférer le déroulement de la manifestation ou y prévoir une seconde cérémonie.

La plus grande latitude vous est laissée quant au déroulement de la cérémonie. Vous veillerez cependant à ce que :

- les communautés persécutées, juives et tsiganes, soient, dans la mesure du possible, associées à l'organisation des cérémonies par le canal de leurs associations représentatives. Il est d'usage républicain de permettre la lecture de la prière des morts à l'intention des victimes en début de cérémonie, à condition qu'elle soit brève et ne donne pas à cette manifestation le caractère d'une cérémonie purement religieuse ;
- la cérémonie comporte au minimum un dépôt de gerbe devant la plaque commémorative, en présence des personnalités que vous aurez invitées : parlementaires et élus locaux, associations

d'anciens internés et déportés, associations d'anciens combattants, associations de défense des droits de l'Homme... ;

- le nombre des discours reste limité, tout en tenant compte de la situation locale (représentants des communautés juive et tzigane, maire de la ville chef-lieu) ;
- le discours de clôture sera prononcé par vous-même pour donner à la cérémonie toute sa signification. Cette évocation nationale pourra se conjuguer au rappel des persécutions qui ont eu lieu dans votre département.

J'appelle votre attention sur le fait que le site *Chemins de mémoire* proposera une page dédiée à cette commémoration, contenant des informations historiques et mémorielles permettant d'en comprendre le sens :

<https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/17-juillet-2022-cereemonie-de-la-rafle-du-vel-dhiv>.

De plus, la cérémonie nationale sera retransmise en direct sur la page *Facebook* du ministère des armées, mais également en direct et en différé sur le site <https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr>.

Je rappelle enfin que, comme pour toutes les journées nationales, les bâtiments publics devront être pavoisés.



Patricia MIRALLÈS

Secrétariat d'État aux Anciens combattants et à la Mémoire

Message de la secrétaire d'État auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la Mémoire pour la Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux « Justes » de France.

Il y a 80 ans aujourd'hui, le 16 juillet 1942, la France s'enfonçait dans la nuit.

Sous les ordres du gouvernement de Vichy et sur demande de l'occupant nazi, des fonctionnaires de la police française lançaient la plus grande rafle de l'histoire de l'Occupation. En deux jours, 13 000 personnes répertoriées comme juives par les autorités administratives furent arrêtées, sorties de force de leur domicile, menées dans des lieux de rétention pour être parquées et triées. Dans l'enceinte du Vélodrome d'Hiver, autrefois réservé à la convivialité des compétitions sportives, 8 000 femmes, hommes et enfants furent entassés, cinq jours durant, sans eau ni nourriture, dans des conditions d'absolue inhumanité. Après leur passage par les camps de transit de Drancy, de Beaune-la-Rolande, de Pithiviers, ils furent conduits à Auschwitz. Aucun des 4 115 enfants ne revint.

En ce jour anniversaire, qui est notre Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux Justes de France, nous nous inclinons devant leur mémoire. À travers eux, nous nous recueillons en souvenir des 76 000 vies volées par la barbarie nazie et la complicité des autorités françaises

Et, parce qu'au cœur des pires ténèbres que traversa jamais notre République une flamme de fraternité et d'humanité persista malgré tout, nous rendons aussi hommage, aujourd'hui, aux Justes de France. Grâce à ces milliers de Françaises et des

Français, illustres ou anonymes, de toutes conditions et de toutes origines, qui prirent les plus grands risques pour sauver la vie de celles et ceux qui étaient pourchassés, les trois quarts des Juifs de France purent survivre à la Shoah. Leur geste nous oblige, il les distingue aussi. Il nous rappelle que « sous la chape de haine et de nuit tombée sur la France dans les années d'Occupation, des lumières, par milliers, refusèrent de s'éteindre ». Ces mots de gratitude, offerts aux Justes de France par le Président Jacques Chirac et Simone Veil, furent inscrits solennellement sur les murs du Panthéon en 2007. Ils expriment combien l'exemple des Justes incarne l'exigence de solidarité et de fraternité, qui fait l'esprit de la République française. Devant cet exemple, nous exprimons notre reconnaissance et notre respect. Comme le général de Gaulle qui sauvait à Londres l'honneur de la France, soutenu dans l'Hexagone par une armée de Résistants agissant dans la nuit de l'Occupation qu'assombrissait encore la collaboration de Pétain et de Laval dans la noirceur de cette guerre, les Justes ont été le visage de la France.

À nous, Françaises et Français d'aujourd'hui, d'être dignes de leur héritage, et de leur courage en regardant en face *toute* notre histoire : ses lumières comme ses ombres. 80 ans après la rafle du Vel d'Hiv, alors que nous quittons peu à peu les ultimes témoins de cette tragédie nationale, nous opposons fermement à l'oubli et à l'indifférence un engagement solennel de vérité et de mémoire. La grandeur de la République, c'est sa lucidité devant son histoire, sa fierté devant l'héroïsme de celles et ceux qui ont sauvé la vie de leurs compatriotes et l'honneur de leur patrie, défendant envers et contre tout les valeurs qui font notre devise et qu'en ce 17 juillet il nous appartient de clamer partout en France : Liberté, Égalité, Fraternité.

Vive la République !

Vive la France !